64

Commission permanente

Séance du 20 novembre 2023

Rapporteur : Mme MESTRIES

48720

33 - Insertion

Actions innovantes mobilité 2023

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 13 février 2013, 23 mars 2018 et 6 février 2019 ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 21 novembre 2022 ;

Expose :

Le Département s'engage à structurer et promouvoir une offre de mobilités accessible et bas carbone.

Le programme bretillien d'insertion 2023-2027 affirme ainsi comme axe majeur de la politique de lutte contre les exclusions, la levée des freins à l'emploi, parmi lesquels la mobilité.

Par ailleurs, depuis 2013, la collectivité soutient des actions innovantes dans le domaine de la mobilité inclusive à travers la mise en place d'un appel à projet annuel intitulé " Actions innovantes mobilité", opération inscrite dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Pour 2023, l'enveloppe allouée à cet appel à projet "Actions innovantes mobilité" s'établit à 125.000 €.

C'est ainsi que les acteurs du territoire ont été sollicités pour proposer des projets d' expérimentation ou des actions à destination des publics éloignés de la mobilité.

Le règlement d'appel à candidature prévoit un autofinancement minimum de 15 % par le porteur du projet, ainsi qu'une recherche de cofinancements.

En 2023, 20 projets portés par 12 structures bretilliennes ont été examinés. La commission d'appel à projet a présélectionné 19 propositions pour un montant total de 115 260 € répartis comme suit :

- 62 260 € en investissement ;
- 50 000 € en fonctionnement.

Ces projets sont présentés dans le tableau joint en annexe ainsi que la convention à conclure avec « Pass'emploi » pour un montant de 26 410 €.

Décide :

- d'approuver les propositions de la commission d'appel à projet du 19 septembre 2023 détaillées dans le tableau joint en annexe ;

- d'attribuer les subventions au titre de l'année 2023, en section investissement, pour un montant total de 65 260 €, aux structures détaillées dans le tableau joint en annexe ;

- d'attribuer les contributions au titre de l'année 2023, en section fonctionnement, pour un montant total 50 000 €, aux structures détaillées dans le tableau joint en annexe ;

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre Pass'emploi et le Département d'Ille-et-Vilaine, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 27 novembre 2023 ID : CP20231905V4	Pour extrait conforme Signé électroniquement le lundi 27 novembre 2023 Pour le Président et par délégation, La cheffe du Service de l'assemblée Blandine GUIHEUX